COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **C. CONSULTING**
Forme juridique : Société à responsabilité limitée
Adresse : 1ère Avenue N° : 50 Boîte :
Code postal : 4040 Commune : Herstal
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Liège
Adresse Internet :
Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise 0472.961.211

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 08-05-2013

Ce dépôt concerne :

☒ les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 27-05-2022

☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du 01-01-2021 au 31-12-2021

l'exercice précédent des comptes annuels du 01-01-2020 au 31-12-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-app 6.1.1, A-app 6.1.3, A-app 6.2, A-app 6.4, A-app 6.5, A-app 6.6, A-app 6.7, A-app 6.9, A-app 7, A-app 8, A-app 9, A-app 10, A-app 11, A-app 12, A-app 13, A-app 14, A-app 15, A-app 17

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

DELAET MARIE
GERANTE
AVENUE DE LA RAQUETTE 17
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société*,
B. L'établissement des comptes annuels*,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	**84.704**	**96.950**
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	**84.704**	**96.950**
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	84.704	96.950
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	**117.276**	**98.230**
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	**40.975**	**45.007**
Créances commerciales		40	40.975	45.007
Autres créances		41		
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	**76.301**	**53.223**
Comptes de régularisation		490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	**201.980**	**195.180**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	**181.305**	**169.516**
Apport		10/11	**130.000**	**130.000**
Disponible		110	130.000	130.000
Indisponible		111		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13		
Réserves indisponibles		130/1		
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	**51.305**	**39.516**
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	**20.675**	**25.664**
Dettes à plus d'un an	6.3	17	**5.965**	**5.965**
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	5.965	5.965
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	**14.710**	**19.699**
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	320	4.831
Fournisseurs		440/4	320	4.831
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	14.390	14.868
Impôts		450/3	14.390	14.868
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation		492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	**201.980**	**195.180**

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation					
Marge brute	(+)/(-)		9900	31.026	24.016
Dont: produits d'exploitation non récurrents			76A		
Chiffre d'affaires			70	33.864	37.196
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers			60/61	2.838	13.180
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)		62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	12.246	12.246
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation			640/8	1.646	1.276
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes			66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	**17.134**	**10.494**
Produits financiers		6.4	75/76B	**7**	
Produits financiers récurrents			75	7	
Dont: subsides en capital et en intérêts			753		
Produits financiers non récurrents			76B		
Charges financières		6.4	65/66B	**52**	**242**
Charges financières récurrentes			65	52	242
Charges financières non récurrentes			66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	**17.089**	**10.252**
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)		67/77	**5.300**	**3.200**
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	**11.789**	**7.052**
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	**11.789**	**7.052**

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	**51.305**	**39.516**
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	11.789	7.052
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	39.516	32.464
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	**51.305**	**39.516**
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199P	**XXXXXXXXXX**	**196.341**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8169		
Cessions et désaffectations		8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199	**196.341**	
Plus-values au terme de l'exercice		8259P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8219		
Acquises de tiers		8229		
Annulées		8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice		8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329P	**XXXXXXXXXX**	**99.391**
Mutations de l'exercice				
Actés		8279	12.246	
Repris		8289		
Acquis de tiers		8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329	**111.637**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22/27)	**84.704**	

ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	**5.965**
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	
DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	892	
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

RÈGLES D'ÉVALUATION

Conformément à l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés, éventuellement modifié par des arrêtés subséquents, relatif aux comptes annuels des entreprises, le conseil d'administration s'est réuni ce jour en vue de déterminer les règles qui président aux évaluations dans l'inventaire. Ces règles ont été arrêtées comme suit :
1) Règles générales d'évaluation
a) Pour tout ce que la réglementation comptable prévoit explicitement, il sera fait application de principes généraux figurant dans l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés, abrogeant l'Arrêté Royal du 8 octobre 1976 éventuellement complété par des arrêtés subséquents qui ne sont pas retranscrits ici. Il sera tenu compte également des avis qui seront publiés par la Commission des Normes Comptables.
b) Lorsque la réglementation en laisse la possibilité il sera fait application des règles particulières énoncées au nº 2 ci-après.
2) Règles particulières d'évaluation
Postes de l'actif du bilan
Frais d'établissement
Les frais de cette nature font l'objet d'une prise en charge par le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils sont exposés.
Immobilisations incorporelles
Valeur d'acquisition
Les concessions, brevets, licences, logiciels d'application, savoir-faire, marques, et droits similaires sont enregistrés à leur valeur d'acquisition, de revient ou d'apport.
Amortissements
Suivant la nature des immobilisations incorporelles acquises par la société, le Conseil d'Administration décide pour chacune des acquisitions de l'exercice :
- la méthode d'amortissement : linéaire (L), dégressive (D) ou accélérée (conformément aux dispositions fiscales en la matière)
- le taux annuel applicable.
Les amortissements sont normalement appliqués sur la valeur d'acquisition des investissements, celle-ci comprenant les frais accessoires et impôts non déductibles dans la mesure où ceux-ci sont jugés significatifs.
Les taux pratiqués sont :
Logiciels - Licence D - 20 %
Toutefois, les frais accessoires et impôts non déductibles compris dans la valeur d'acquisition pourront être amortis cas par cas, à un taux accéléré par rapport à celui pratiqué pour les biens auxquels ils se rapportent.
Immobilisations corporelles
Valeur d'acquisition
Les investissements sont enregistrés à leur valeur d'acquisition, de revient ou d'apport.
Amortissements
Suivant la nature des immobilisations corporelles acquises par la société, le Conseil d'Administration décide pour chacune des acquisitions de l'exercice :
o la méthode d'amortissement : linéaire (L), dégressive (D) ou accélérée
(conformément aux dispositions fiscales applicables);
o le taux annuel applicable.
Les amortissements sont normalement appliqués sur la valeur d'acquisition des investissements, celle-ci comprenant les frais accessoires et impôts non déductibles dans la mesure où ceux-ci sont jugés significatifs.
Les taux pratiqués sont :
Terrains Néant
Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux L - 10 % à 15 %
Installations, machines et outillages D – 6,67 % à 20%
Matériel roulant L - 25 %
Matériel de bureau et mobilier D - 20 %
Toutefois, les frais accessoires et impôts non déductibles compris dans la valeur d'acquisition pourront être amortis au cas par cas, à un taux accéléré par rapport à celui pratiqué pour les biens auxquels il se rapportent.
Les immobilisations détenues en location-financement sont amorties à concurrence des versements effectués suivant les termes du contrat et représentant la reconstitution en capital de la valeur du bien, pour autant que ce rythme d'amortissement ne soit pas inférieur à celui correspondant à la durée d'utilisation économique présumée des immobilisations concernées.
Amortissements et réductions de valeur complémentaires ou à caractère exceptionnel
Les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessé d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise ainsi que les immobilisations corporelles non désaffectées mais dont la valeur comptable excède la valeur d'utilisation, suite à la diminution du volume d'activités, font :
o en cas de perspectives de cession, l'objet d'amortissements complémentaires et exceptionnels pour ramener leur valeur comptable à leur valeur de réalisation probable ;
o en cas de mise hors d'usage définitive, l'objet d'amortissements complémentaires et exceptionnels pour ramener leur valeur comptable à zéro
o en cas de sous-utilisation, l'objet d'amortissements complémentaires pour ramener à la valeur d'utilisation. Cette valeur d'utilisation est, selon les circonstances appropriées, estimée sur base économique ou sur base des nouveaux volumes de production.
Les immobilisations corporelles dont la durée n'est pas limitée dans le temps, et qui cesseraient d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durables.
Créances
Les créances sur clients et autres débiteurs sont portées au bilan à leur valeur nominale.
Des réductions de valeur sont actées dans les cas suivants :
- faillite, concordat du débiteur
- subordination de la créance dans des conditions telles qu'il apparaît sans équivoque que les créanciers chirographaires du débiteur ne seront pas intégralement remboursés.
- sur la base d'une analyse des créances et sur proposition de la Direction de la société.
Lorsqu'il apparaît qu'une créance est définitivement perdue, cette perte est directement enregistrée au compte de résultats.
Stocks
Prix d'acquisitions des achats
Les prix des acquisitions des matières premières, matières consommables et fournitures en stock sont déterminés annuellement en fonction du dernier prix connu résultant de la dernière commande passée.
Cette méthode d'évaluation, compte tenu de la rotation normale des stocks, s'assimile à la méthode FIFO.
Réductions de valeur sur stocks désaffectés
Des réductions de valeur exceptionnelles sont actées sur les stocks désaffectés. La valeur des stocks est ramenée à la valeur de réalisation.
Valeurs disponibles
Les valeurs disponibles, autres que celles des encaisses, dont la société pourrait disposer à la date de clôture de l'exercice, sont portées à l'actif à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur nominale.
Postes du passif du bilan
Subsides en capital
Les subsides octroyés par les pouvoirs publics seront affectés proportionnellement en fonction du prix d'acquisition, aux diverses natures d'immobilisations acquises grâce à ces subsides.
Annuellement, les subsides seront imputés par transfert au compte de résultat "autres produits financiers#? à concurrence d'une fraction déterminée sur base de la même période d'amortissements et au même taux retenus pour ces immobilisés;
Comptabilisation des opérations en devises étrangères
Les opérations, avoirs et engagements en devises seront traités conformément aux avis de la Commission des Normes Comptables.
Il sera notamment procédé, en fin d'exercice, à l'enregistrement de la perte comptable dans le cas d'une hausse, durable et significative, du cours officiel - à la date de clôture - de la devise étrangère dans laquelle l'actif, le passif, le droit ou l'engagement est libellé.
o - O - o
Pour tous les autres postes d'actif et du passif du bilan de même que pour les engagements et recours hors bilan prévus dans l'A.R. du 30 janvier 2001, ils seront évalués suivant les principes comptables généralement adoptés dans l'entreprise; ces derniers sont en conformité avec la réglementation comptable en vigueur et leur bonne application sera examinée lorsque le Conseil d'Administration arrêtera définitivement le bilan.
o - O - o

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

LES COMPTES ANNUELS

de l'(des) entreprise(s) dans laquelle (lesquelles) la société déposante assume une responsabilité illimitée en qualité d'associé ou membre à responsabilité illimitée (à ajouter uniquement si les codes A, B et D dans la section A-app 7.2 ne sont pas d'application) (article 3:12, §1, 7° du Code des sociétés et des associations)

Analyse financière schéma complet CSA

Valeurs EUR

	Codes	**/2021 - 12/2021
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	20	
ACTIFS IMMOBILISES	21/28	**84 703.88**
I. Immobilisations incorporelles	21	
II. Immobilisations corporelles	22/27	**84 703.88**
A. Terrains et constructions	22	
B. Installations, machines et outillage	23	84 703.88
C. Mobilier et matériel roulant	24	
D. Location-financement et droits similaires	25	
E. Autres immobilisations corporelles	26	
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27	
III. Immobilisations financières	28	
A. Entreprises liées	280/1	
1. Participations	280	
2. Créances	281	
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3	
1. Participations	282	
2. Créances	283	
C. Autres immobilisations financières	284/8	
1. Actions et parts	284	
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8	
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	**117 276.28**
IV. Créances à plus d'un an	29	
A. Créances commerciales	290	
B. Autres créances	291	
V. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	
A. Stocks	30/36	
1. Approvisionnements	30/31	
2. En-cours de fabrication	32	
3. Produits finis	33	
4. Marchandises	34	
5. Immeubles destinés à la vente	35	
6. Acomptes versés	36	
B. Commandes en cours d'exécution	37	
VI. Créances à un an au plus	40/41	**40 975.44**
A. Créances commerciales	40	40 975.44
B. Autres créances	41	
VII. Placements de trésorerie	50/53	
A. Actions propres	50	
B. Autres placements	51/53	
VIII. Valeurs disponibles	54/58	**76 300.84**
IX. Comptes de régularisation	490/1	
TOTAL DE L'ACTIF		**201 980.16**

Valeurs EUR

	Codes	**/2021 - 12/2021
CAPITAUX PROPRES	10/15	**181 304.50**
I. Apport	10/11	**130 000.00**
A. Capital	10	130 000.00
1. Capital souscrit	100	130 000.00
2. Capital non appelé	101	
B. Apport (- hors capital)	11	
1. Disponible	110	
a. Primes d'émission	1100	
b. Autres	1109	
2. Indisponible	111	
a. Primes d'émission	1110	
b. Autres	1119	
II. Plus-values de réévaluation	12	
III. Réserves	13	
A. Réserve légale	130	
B. Réserves indisponibles	131	
1. Réserves statutairement indisponibles	1311	
2. Réserve pour actions propres	1312	
3. Soutien financier	1313	
4. Autres	1319	
C. Réserves immunisées	132	
D. Réserves disponibles	133	
IV. Bénéfice (Perte) reporté(e)	14	**51 304.50**
V. Subsides en capital	15	
VI. Avance aux associés sur répartition de l'actif net	19	
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	
VII. A. Provisions pour risques et charges	160/5	
1. Pensions et obligations similaires	160	
2. Charges fiscales	161	
3. Grosses réparations et gros entretien	162	
4. Obligations environnementales	163	
5. Autres risques et charges	164/5	
VIII. Impôts différés	168	
DETTES	17/49	**20 675.66**
IX. Dettes à plus d'un an	17	**5 965.50**
A. Dettes financières	170/4	
1. Emprunts subordonnés	170	
2. Emprunts obligataires non subordonnés	171	
3. Dettes de location-financement et assimilées	172	
4. Etablissements de crédit	173	
5. Autres emprunts	174	
B. Dettes commerciales	175	
1. Fournisseurs	1750	
2. Effets à payer	1751	
C. Acomptes reçus sur commandes	176	
D. Autres dettes	178/9	5 965.50
X. Dettes à un an au plus	42/48	**14 710.16**
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	

Valeurs EUR

	Codes	**/2021 - 12/2021
B. Dettes financières	43	
1. Etablissements de crédit	430/8	
2. Autres emprunts	439	
C. Dettes commerciales	44	319.73
1. Fournisseurs	440/4	319.73
2. Effets à payer	441	
D. Acomptes reçus sur commandes	46	
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	14 390.43
1. Impôts	450/3	14 390.43
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	
F. Autres dettes	47/48	
XI. Comptes de régularisation	492/3	
TOTAL DU PASSIF		**201 980.16**

Valeurs EUR

	Codes	**/2021 - 12/2021
I. Ventes et prestations	70/76A	**33 864.00**
A. Chiffre d'affaires	70	33 864.00
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +,	71	
C. Production immobilisée	72	
D. Autres produits d'exploitation	74	
E. Produits d'exploitation non récurrents	76A	
II. Coût des ventes et prestations	60/66A	**16 730.19**
A. Approvisionnements et marchandises	60	
1. Achats	600/8	
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609	
B. Services et biens divers	61	2 838.48
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	62	
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobisations incorporelles et corporelles	630	12 246.20
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +,	631/4	
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	635/7	
G. Autres charges d'exploitation	640/8	1 645.51
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	
I. Charges d'exploitation non récurrentes	66A	
III. Bénéfice (Perte) d'exploitation	9901	**17 133.81**
IV. Produits financiers	75/76B	**6.96**
A. Produits financiers récurrents	75	6.96
1. Produits des immobilisations financières	750	
2. Produits des actifs circulants	751	
3. Autres produits financiers	752/9	6.96
B. Produits financiers non récurrents	76B	
V. Charges financières	65/66B	**51.84**
A. Charges financières récurrentes	65	51.84
1. Charges des dettes	650	
2. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II.E. (dotations +, reprises -)	651	
3. Autres charges financières	652/9	51.84
B. Charges financières non récurrentes	66B	
VI. Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	9903	**17 088.93**
VII. Prélèvements sur les impôts différés	780	
VIII. Transfert aux impôts différés	680	
IX. Impôts sur le résultat	67/77	**5 300.00**
A. Impôts	670/3	5 300.00
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77	
X. Bénéfice (Perte) de l'exercice	9904	**11 788.93**
XI. Prélèvements sur les réserves immunisées	789	
XII. Transfert aux réserves immunisées	689	
XIII. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9905	**11 788.93**

Valeurs EUR

	Codes	**/2021 - 12/2021
A. Bénéfice (Perte) à affecter	9906	**51 304.50**
1. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(9905)	11 788.93
2. Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	14P	39 515.57
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	
1. sur l'apport et les primes d'émission	791	
2. sur les réserves	792	
C. Affectations aux capitaux propres	691/2	
1. à l'apport et aux primes d'émission	691	
2. à la réserve légale	6920	
3. aux autres réserves	6921	
D. Bénéfice (Perte) à reporter	(14)	**51 304.50**
E. Intervention d'associés dans la perte	794	
F. Bénéfice à distribuer	694/7	
1. Rémunération de l'apport	694	
2. Administrateurs ou gérants	695	
3. Employés	696	
4. Autres allocataires	697	
HORS BILAN		